

Les priorités académiques pour l'année 2023 s'articulent autour des deux grands axes définis dans le cadre des orientations stratégiques ministérielles (OSM) en matière de politique de prévention des risques professionnels.

Les OSM constituent des priorités nationales, qui s'inscrivent dans la continuité de celles des années précédentes. Elles ont été présentées au comité technique ministériel jeunesse et sports du 21 novembre 2022 et adoptées au CHSCTMEN du 22 novembre 2022. Elles sont prises en compte dans le programme annuel de prévention.

Pour l'année 2023, les OSM sont structurées en **deux parties** :

- 1- Première partie : **Les enjeux stratégiques pour l'année 2023**
- 2- Deuxième partie : **Les obligations réglementaires et les éléments structurants pour la mise en place d'une politique de prévention.**

Architecture des OSM 2023

1. Enjeux stratégiques pour l'année 2023

I. Mettre en place les comités sociaux d'administration (CSA) et leurs formations spécialisées

II. Renforcer la prise en compte de certains risques professionnels

- Risques sanitaires
- Violences, discriminations, harcèlements et agissements sexistes
- Risques bâtimentaires
- Amiante
- Risque routier
- Risques liés aux Activités Physiques et Sportives et à l'enseignement de l'EPS

III. Renforcer l'accompagnement des personnels dans le domaine de la santé au travail

- Poursuivre le développement de l'équipe pluridisciplinaire de santé au travail
- Renforcement de l'accompagnement des personnels dans le domaine de la santé mentale

IV. Mettre en œuvre des démarches de qualité de vie et des conditions de travail

2- Obligations réglementaires et éléments structurants pour la mise en place d'une politique de prévention

I. Pilotage et structuration de la santé et sécurité au travail (SST)

II. Acteurs de la santé et sécurité au travail

- Structure académique de prévention
- Assistants de Prévention et Conseiller de Prévention
- ISST
- Équipe pluridisciplinaire de médecine de prévention

III. Principaux outils de la santé et sécurité au travail

- Registre de Santé et Sécurité au Travail
- Document d'Évaluation des risques Professionnels

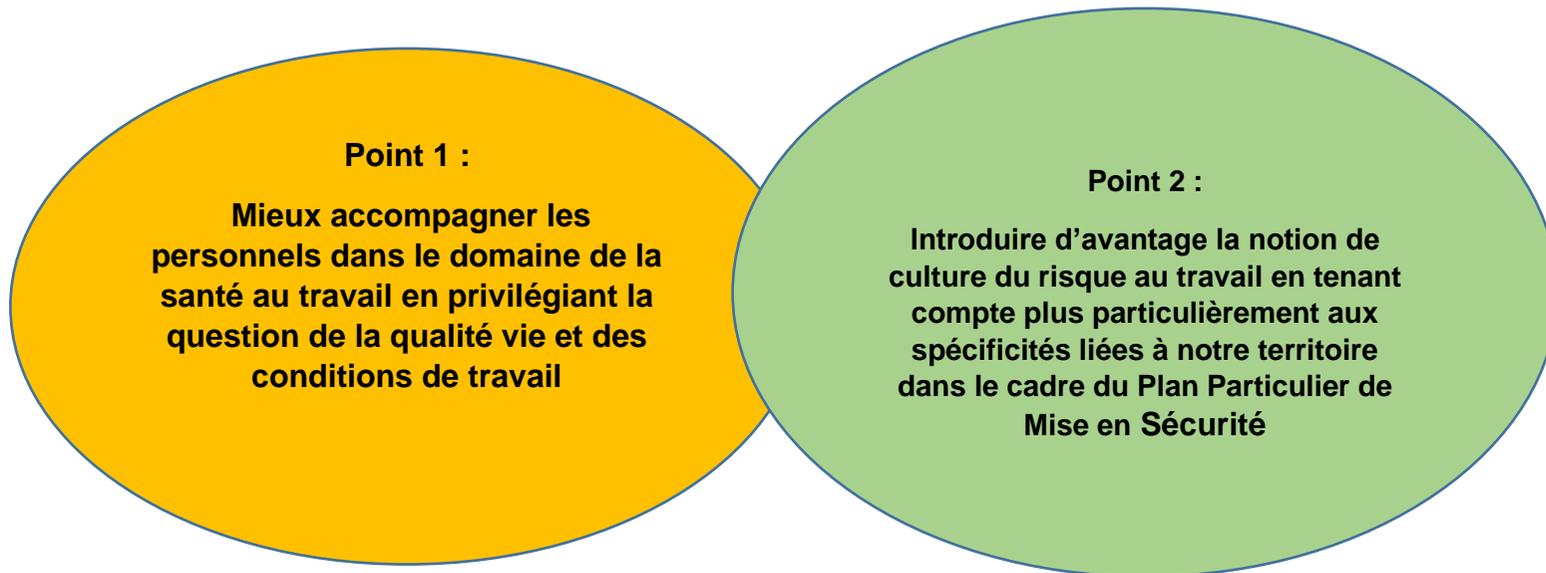
IV. Formations à la santé et sécurité au travail

Annexe : information SST aux personnels en charge des missions de jeunesse d'engagement et de sport

.....

L'académie poursuit la réalisation des différentes actions engagées dans le programme annuel de prévention 2022. Un bilan de l'année 2022 sera présenté lors de la tenue de la Formation Spécialisée Bilan.

Pour l'année 2023, l'académie souhaite mettre l'accent sur les points suivants : **Mieux accompagner les personnels dans le domaine de la santé au travail en privilégiant la question de la qualité vie et des conditions de travail, puis, introduire d'avantage la notion de culture du risque au travail en donnant plus de sens aux exercices réglementaires prévus par le code du travail et en tenant compte plus particulièrement aux spécificités liées à notre territoire dans le cadre des Plans Particuliers de Mise en Sécurité.**



Sans être exhaustif, le programme annuel de l'académie indique des actions qui seront menées dans chacun des axes suivants :

Axe 1 : Mettre en place les CSA et leurs formations spécialisées Décret n°2020-1427 du 20 novembre 2020 relatif aux comités sociaux d'administration dans les établissements publics de l'Etat		
Objectifs	Propositions d'actions à mettre oeuvre	Acteurs
1- Assurer au sein de la Formation spécialisée la continuité des attributions réglementaires des CHSCT	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Transmission à la Formation spécialisée du CSA les travaux réalisés précédemment par le CHSCT ➤ Ouvrir un registre spécial (en ligne) côté et ouvert au timbre de la formation spécialisée pour le suivi des enquêtes de danger grave et imminent (art. 67) 	DRRH CPA
2- Rendre plus lisible l'information à destination des personnels de l'académie en les informant sur les risques professionnels auxquels ils peuvent être exposés (art. 73 du décret n°2020-1427 du 20 novembre 2020 relatif aux comités sociaux d'administrations et les établissements publics de l'état)	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Diffusion d'une circulaire en début d'année en insistant particulièrement sur la situation des femmes enceintes (filiales STL et enseignantes en maternelle) 	CT MEDECIN CT INFIRMIERE SPSP
3- Proposer aux membres de la formation spécialisée une formation (art. 94)	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Elaborer un plan de formation avec l'Ecole Académique de la Formation 	DRRH ISST CPA

Axe 2 : Renforcer la prise en compte de certains risques professionnels

Objectifs	Propositions d'actions à mettre oeuvre	Acteurs
<p>1- <u>Les risques sanitaires</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Suivre la situation des personnels précédemment en ASA 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Mettre en place un suivi par le SPSP ➤ Transcrire ce volet dans les Documents Uniques d'Évaluations des Risques professionnels 	<p>DRRH SPSP CPA</p>
<p>2- <u>Violences, discriminations, harcèlement et agissements sexistes</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Maintenir l'exécution du plan d'actions académique pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes 	<p>REFERENTS égalité professionnelle de la formation spécialisée DRRH</p>
<p>3- <u>Risques bâtimentaires</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Poursuivre et Renforcer les actions de préventions des risques liés au bâti : poussière d'amiante, vétusté des locaux, ambiances thermiques, qualité de l'air intérieur ➤ Former le réseau des assistants de prévention aux risques bâtimentaires ➤ Faire connaître les référentiels de construction des nouveaux locaux scolaires 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Recruter les assistants de prévention du second degré par binôme : un agent de l'éducation nationale et un agent de la collectivité en priorisant le recrutement de professeurs de sciences vie et Terre et des enseignements professionnels des métiers de la construction. ➤ Inscrire systématiquement au DUERP le risque bâtimentaire ➤ Transmission des référentiels aux collectivités ➤ Transmission des fiches thématiques produites par la cellule ministérielle en charge du bâti scolaire aux écoles et EPLE ➤ Communiquer sur le nouvel applicatif destiné au suivi du parc existant ➤ Faire des exercices risques majeurs réguliers avec scénarii 	<p>CPA</p> <p>Référent Bâti scolaire CPA Coordonnateur Risques Majeurs-ISST</p>

Suite de l'axe 2 : Renforcer la prise en compte de certains risques professionnels

Objectifs	Propositions d'actions à mettre oeuvre	Acteurs
<p>4- <u>Risque routier</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Renforcer les partenariats avec la préfecture, la DEAL et la sécurité routière pour être un relais de diffusion des campagnes de sensibilisation des risques routiers (sites académiques, écoles et EPLE) ➤ Renforcer la sécurité aux abords des établissements 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Diffuser des informations sur les risques majeurs (affiches, interventions...) ➤ Recenser les besoins en formation risques majeurs ➤ Mettre en place les malles PPMS 	<p>Coordonnateur Risques Majeurs</p>
<p>5- <u>Risques liés aux activités physiques et sportives et à l'enseignement de l'éducation physique et sportive</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Evaluer les risques liés à la pratique de l'activité, l'utilisation des infra structures 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Faire un diagnostic ➤ Mettre en place des séances de travail avec les collectivités ➤ Initier des séances de travail avec les coordonnateurs EPS et les Conseillers Pédagogiques EPS et Professeurs d'Eps. 	<p>ISST</p> <p>Coordonnateurs EPS et les Conseillers Pédagogiques EPS.</p>

Axe 3 : Renforcer l'accompagnement des Personnels dans le domaine de la santé

Objectifs	Propositions d'actions à mettre en oeuvre	Acteurs
<p>1- Se doter d'une équipe pluridisciplinaire de médecine de prévention animée et coordonnée par un médecin du travail</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Recruter des professionnels de santé au travail - un médecin de prévention - un infirmier en santé au travail - un psychologue du travail 	<p>DRRH CT MEDECIN CT INFIRMIERE MEDECINE DE PREVENTION</p>
<p>2- Mettre en œuvre une démarche qui concilie amélioration des conditions de vie et de travail des personnels et la qualité du service publique</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Déploiement de l'enquête QVCT ARACT ➤ Analyser les besoins des personnels ➤ Mettre en place des projets avec la MGEN en travaillant sur des thématiques comme : <ul style="list-style-type: none"> - la voix - les RPS -les TMS (troubles musculo squelettiques) - la formation sur la sensibilisation à la santé mentale ➤ Organiser des actions ponctuelles sous forme d'ateliers dans le cadre des journées de prévention : <ul style="list-style-type: none"> - Atelier sur l'arrêt cardiaque et l'utilisation du défibrillateur - Atelier sur la prévention routière pour sensibiliser sur les effets de l'alcool et le sommeil - Atelier Hyper Tension Artérielle et diabète en association avec le GIP-RASPEG) 	<p>DRRH ARACT CPA MGEN PSYCHOLOGUE CT MEDECIN CT INFIRMIER</p>